



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU CANTAL

ARRÊTÉ N° 2020-99

**PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DE
CATEGORIE B**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CANTAL,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-54 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le procès-verbal de carence à l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de catégorie B en date du 25 octobre 2018,

Vu l'arrêté en date du 21/02/2019 portant modification de la composition de la commission consultative paritaire de catégorie B,

Vu le procès-verbal des élections du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 28 octobre 2020,

Vu le procès-verbal du tirage au sort en date du 28/10/2020,

Considérant qu'il convient de remplacer Mmes MARTRES et BOURDILLAT, démissionnaires,

Considérant que suite au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, il convient de remplacer les représentants des collectivités,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Consultative Paritaire de catégorie B s'établit comme suit :

Représentants des collectivités		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
DELRIEU TOURTOULOU Annie	CHAMBON Louis	JIN Julien	RAMADIER Julie
LAPEYRE René	DELAMAIDE Charly	DERDAELE Chloé	SAUVADET Pierre
MARANDON Jean Louis	VIDALINC Julien	BRESSON Aurélie	AICHAOUI Sophie

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté adressée à Monsieur le Préfet du CANTAL.

Fait à AURILLAC, le 06/11/2020

Le Président
Louis CHAMBON

Centre de Gestion du CANTAL

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: vendredi 6 novembre 2020 17:16
À: s2low@www.bl-echanges-securises.fr; cdg15@cdg15.fr; backuptdt@berger-levrault.fr
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF015-281500033-20201106-16785.xml; 015-281500033-20201106-2020_99-AR-1-2_16937.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture du Cantal

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-06(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cantal

N° de SIREN: 281500033

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020_99

Objet acte: Arrêté portant composition de la CCP B

Nature de l'acte: Actes réglementaires

Matière: 5.2-Fonctionnement des assemblées

Identifiant Acte: 015-281500033-20201106-2020_99-AR